

## **Manifeste de Barcelone sur les bonnes pratiques contractuelles pour la traduction d'édition**

La Fédération internationale des traducteurs (FIT), le Conseil européen des associations de traducteurs littéraires (CEATL), l'Association des traducteurs et interprètes professionnels de Catalogne (APTIC) et l'Association des écrivains de langue catalane (AELC), en tant que groupe promoteur de ce manifeste :

- Déclarent que, si la grande majorité des éditeurs respectent les lois sur la propriété intellectuelle et signent avec les traducteurs des contrats légaux qui leur cèdent des droits, certains omettent encore de le faire, en particulier dans les domaines de la littérature jeunesse et de la bande dessinée. Nous leur demandons de se conformer à la loi.
- Rappellent que la littérature jeunesse et la bande dessinée ne sont pas des littératures mineures, mais des œuvres d'art, un aliment pour les esprits créatifs et un puissant outil éducatif. Nous tenons donc à rappeler l'obligation de signer des contrats de commande en bonne et due forme, d'envoyer aux traducteurs des redditions de comptes annuelles, et de régler les droits d'auteurs dus lorsqu'un solde positif est atteint.
- Encouragent le secteur de l'édition à continuer de travailler avec les associations d'auteurs et de traducteurs pour assurer des conditions équitables, et à rédiger conjointement avec elles des modèles de contrats. Nous exigeons également que l'édition propose aux traducteurs des rémunérations appropriées et qui tiennent compte de l'augmentation du coût de la vie.
- Encouragent les États à mettre en place des cadres juridiques favorables au respect du droit moral et intellectuel des auteurs d'œuvres dérivées.
- Demandent aux organismes publics d'inclure dans les règles d'attribution des subventions pour l'édition d'œuvres traduites l'obligation d'un contrat conforme au droit de la propriété intellectuelle qui respecte les droits des traducteurs en tant qu'auteurs, et de promouvoir les bonnes pratiques, y compris une rémunération équitable.

*Signé à Barcelone, le 21 avril 2023, par*

**Alison Lucre Rodríguez**, présidente de la FIT

**Shaun Whiteside**, président du CEATL